



**NOTE D'INFORMATION SUR LE PAIEMENT DU DIVIDENDE
AU TITRE DE L'EXERCICE 2012**

Rappel :

Montant du dividende : 0,70 € par action

Possibilité de percevoir ce dividende soit en numéraire, soit en actions, cette option s'appliquant au montant total du dividende auquel l'actionnaire a droit.

Prix d'émission des actions si l'actionnaire opte
pour le paiement de son dividende en actions : 40,84 €

Les étapes :

Lettre aux actionnaires nominatifs : 7 mai 2013

Période pendant laquelle l'actionnaire devra
informer son établissement bancaire
de son choix : du 7 mai 2013 au 24 mai 2013 inclus

A l'expiration de ce délai et en l'absence de choix de sa part, le dividende ne pourra plus être payé à l'actionnaire qu'en numéraire.

Si le montant du dividende auquel l'actionnaire a droit ne correspond pas à un nombre entier d'actions, il pourra :

- soit recevoir le nombre entier d'actions immédiatement inférieur, qui sera complété d'un montant en espèces ;
- soit obtenir le nombre d'actions immédiatement supérieur, en versant à la date où il exercera son option, la différence en numéraire.

Date de versement du dividende en numéraire
et de la livraison des titres: 3 juin 2013